

D 2024 11 07 087

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI,

**Absents excusés :** W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

**Absents :**

**Procurations:** W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

### **3. Finances – Convention financière avec la commune de Versonnex pour le réaménagement du chemin forestier de la borne 18**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement du chemin forestier reliant la piste cyclable de Versonnex à la vélo-route Gex-Ferney, pour faciliter l'accès au nouveau collège d'Ornex pour les élèves venant de la commune de Versonnex, il a été convenu que le projet serait cofinancé par la commune de Versonnex.

Les travaux seront lancés dans le courant du mois d'août 2024 afin que le chemin soit opérationnel à la rentrée de septembre. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre de fixer le montant et les modalités de la participation financière de la commune de Versonnex, il est nécessaire d'établir une convention financière entre les communes d'Ornex et de Versonnex précisant que les deux communes s'engagent à prendre en charge à part égale le reste à payer après déduction faite de la subvention octroyée par le Département de l'Ain.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière avec Versonnex

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 juillet 2024

Affiché le : 16 juillet 2024  
Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.